

Consignes

LA DOTATION D'UN MENUISIER

LES VETEMENTS DE TRAVAIL

- ★  Les vêtements de travail protègent des différentes projections et salissures.
- ★  Les chaussures de sécurité contre les risques de coupures, de projection et d'écrasement.

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- ★  Les gants de protection contre les coupures, la manutention manuelle et l'utilisation de produits
- ★  Le casque anti-bruit contre les nuisances liées aux bruits des machines
- ★  Les lunettes de protection contre le risque de projection de copeaux ou de produits
- ★  Le masque de protection des voies respiratoires (FFP1, FFP 3 ou à cartouche selon les situations)
- ★  Le casque de chantier contre les chutes d'objet

**L'EPI est un rempart en matière de sécurité
VOUS DEVEZ LES PORTER OBLIGATOIREMENT**